

COMMISSION DE DISCIPLINE

PV N° 15 DU 20/03/2024

Membres Présents MM :

MESSAOUDI Mohamed - HALIMI Ahmed

Ordre du Jour

-Etude du Courrier

-Traitement des Affaires

TRAITEMENT DES AFFAIRES DISCIPLINAIRES

DIVISION HONNEUR « SG A »

Affaire n°120/ Match : NRB H/B/Abdallah / EGSO Ouargla (Sen) du 16/03/2024

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-AMIER Rabih	J-0144	NRBHBA	Anti Jeu
-SAIB Bouhafis	J-0813	EGSO	Anti Jeu

Affaire n°121/ Match : OSO Ouargla / RCHM H/Messaoud (Sen) du 16/03/2024

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-MANSOURI Houdaifa	J-0170	OSO	Anti Jeu

TRAITEMENT DES AFFAIRES DISCIPLINAIRES

à DIVISION HONNEUR « SG B »

Affaire n°122/ Match : AJZ Zaouiet Sidi Abed / JSG Goug (Sen) du 15/03/2024

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-BENOUAER Ahmed Chaouk	J-2292	AJZ	Anti Jeu
-FETIMI Yousri	J-1296	JSG	Anti Jeu

TRAITEMENT DES AFFAIRES RESERVES

Affaire n° 02 : Match : NRBHBA H/B/Abdallah / EGSO Ouargla (Senior) du 16 Mars 2024.

- Réserves formulées par l'équipe du EGSO Ouargla sur la participation du joueur
 - BOUAFIA Med El Ghazali, Licence n° J-0266, de l'équipe du NRBHBA Hassi Ben Abdallah au motif que ce joueur est sous le coup d'une suspension le jour de la rencontre NRBHBA Hassi Ben Abdallah – EGSO Ouargla du 16 Mars 2024.
 - En la forme : Irrecevable non Conforme a l'Article 86 du Règlement du Championnat
 - (Réserves sur la Feuille de Match non Signé par l'Arbitre de la Rencontre);
 - (Confusion entre la transcription des Réserves sur la Feuille de Match et la Confirmation des Réserves)
 - Paiement des Droits de Réserves non Conforme à l'Article 86 du Règlement du Championnat
- Passant outre l'Irrecevabilité des Réserves
- Après vérification du fichier disciplinaire Ainsi que les feuilles de matchs Saison 2023/2024, il s'avère que le Joueur Objet des Réserves a eu effectivement les Avertissements suivants :
 -

- 1^{er} Avertissement rencontres IRBAB/NRBHBA, du 13/10/2023 (Coupe d'Algérie)
- 2^{ème} Avertissement rencontre NRBHBA/CHBA du 08/12/2023 03^{ème} Journée
- 3^{ème} Avertissement rencontre OSO/NRBHBA du 03/02/2024 13^{ème} Journée
- 4^{ème} Avertissement rencontre EGSO /NRBHBA du 20/02/2024 (Match Retard de la 08^{ème} Journée),
- Attendu que le 4^{ème} Avertissement devrait être comptabilisé par le Club, durant la Phase Aller, Malgré que la rencontre en retard a été programmée durant la Phase Retour

En Application de l'article 95 du Règlement du Championnat de Football Amateur
la commission de Discipline Décide

- Deux (02) matchs de suspensions fermes au joueur BOUAFIA Med El Ghazali, Licence n°J- 0266 (NRBHBA) en plus de sa sanction initiale soit : 02 + 01 = 03 Matchs à compter du 20 Mars 2024
- Six (06) Mois de suspension ferme pour le Secrétaire du Club NRBHBA à compter du 20 Mars 2024
- Dix Mille (10.000.00 DA) d'amende au club NRBHBA, Payable dans un délai d'un (01) Mois a/c du 20 Mars 2024
- Match a homologué en son résultat

Le Secrétaire C-D

Ahmed HALIMI

Le Président C-D

Med MESSAOUDI